



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PV de DÉLIBÉRATION

Suite à la convocation et à l'ordre du jour adressés par voie télématique aux membres du CLUB Jaguar Exclusive XK, le 17 octobre 2016, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE s'est tenue le **vendredi 4 novembre 2016** à 11 heures à ETAPLES au 27 de la rue du Rivage sur l'ordre du jour unique suivant.

Montant des cotisations 2017 et modalités de recouvrement

Les participants ayant bien reçu l'ordre du jour et la convocation dans les délais prescrits de 15 jours francs avant la date de l'Assemblée et le quorum ayant été atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement et adopter, sur proposition du Président, à la majorité des membres présents, le montant de

120 euros – CENT-VINGT EUROS –

pour les cotisations de l'année 2017, à charge pour le Secrétaire Général de mener à bien les opérations d'information auprès de l'ensemble des membres et de procéder au recouvrement desdites cotisations suivant le calendrier suivant.

Appel de cotisation à partir du 30 novembre 2016

Paiement avant le 31 décembre 2016

Rappel ultime : 15 janvier 2017

Date-limite de paiement : 15 février 2017

Tout membre n'ayant pas acquitté la cotisation de 120 euros exigée avant le 15 février 2017, sera considéré comme ne faisant plus partie du Club Exclusive XK.

Adhésions dites tardives

Tout membre ayant acquitté sa cotisation à partir du 1^{er} octobre 2016 sera considéré comme membre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, en acquittant éventuellement le supplément de cotisation qui aurait été voté par l'Assemblée Générale.

Tout membre acquittant sa cotisation à compter du 4 novembre 2016 sera considéré comme membre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante au taux décidé par l'Assemblée Générale.

C'est la réception de la cotisation (chèque ou virement) qui tient lieu formellement de date d'adhésion et non la date de réception du formulaire d'adhésion.

Le règlement intérieur du Jaguar Exclusive XK Club sera modifié en ce sens.

Fait à Étapes le 5 novembre 2016

Le Président

Thierry CENTNER

Le Secrétaire-Général

Bernard VIART

Le Trésorier

Philippe AMORIS